

**DAJI/2019/Décision/Prix/09**

Décision portant validation de l'attribution des prix dans le cadre du prix régional Tremplin 2017

**Le Président d'Aix-Marseille Université**

Vu le Code de l'éducation,  
Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université,  
Vu la délibération n°2018/03/27-08 du conseil d'administration en date du 27 mars 2018, donnant délégation de pouvoir au Président,

**DÉCIDE**

**Article 1 :**

Dans le cadre du Prix Régional Tremplin 2017, est approuvé l'attribution d'un prix d'une valeur de 1000 euros TTC à chacun des lauréats suivants :

- Maeva BENTITALLAH
- Cyril CATTANEO
- Avi COHEN
- Anton FERT
- Arnaud PIOLI

**Article 2 :**

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 07 mars 2019

  
**Yvon Berland**  
Président d'Aix-Marseille Université

